

OBJET DENOMINATION DE VOIES



Le nouvel aménagement de la RHI de Petite-Ile a modifié le tracé des voies existantes et en a créé de nouvelles.

La concertation avec les habitants n'ayant pas permis de trouver un consensus pour une nouvelle dénomination des voies, il a été convenu de conserver les anciens noms, parfois en les disposant autrement, et de dénommer une nouvelle voie pour permettre la refonte cohérente de la numérotation postale de toute l'opération.

A Saint-François il convient aussi de dénommer la voie de desserte de la résidence « Parc d'Amandine » en cours de réalisation par la SIDR.

Il est proposé aussi de baptiser le rond-point du Boulevard Jean Jaurès, communément désigné « Rond-Point Gimart » ou « Rond-Point CFA Legros ».

Le Conseil Municipal, en séance du 1er octobre 2007, a dénommé la voie reliant le Chemin Hilaire de Sainte-Colombe au Chemin de la Cayenne-les-Hauts « Chemin Julien Latchoumane », à Saint-Bernard. Cette dénomination a soulevé un tollé de la part des riverains, la personne ainsi honorée étant totalement étrangère au quartier. Pour répondre à la requête des administrés du secteur, je vous propose de donner un nouveau nom à ce chemin.

Je vous demande donc de valider, conformément au plan joint en annexe, la nouvelle répartition des rues de la RHI de Petite-Ile et de vous prononcer sur les propositions suivantes :

voie nouvelle de Petite-Ile	Rue des Pommes d'Accot,
voie nouvelle de Saint-François	Rue d'Amandine,
Rond-Point Gimart	Place Vladimir Syromiatnikov Porte de l'Espace,
jonction entre Chemin Hilaire de Sainte-Colombe et Chemin de la Cayenne-les-Hauts	Chemin des Taille-Vents.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



LE MAIRE

Gilbert ANNETTE

OBJET DENOMINATION DE VOIES

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le RAPPORT N° 09/1-18 du Maire ;

Sur le rapport de M. ESPERET Jean-Pierre, 13ème Adjoint, présenté au nom des Commissions Affaire Générale/ Entreprise Municipale, Aménagement/ Développement Durable, et Culture/ Jeunesse/ Sport ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

Approuve les nouvelles dénominations de voies :

voie nouvelle de Petite-Ile	Rue des Pommes d'Accot,
voie nouvelle de Saint-François	Rue d'Amandine,
Rond-Point Gimart	Place Vladimir Syromiatnikov Porte de l'Espace,
jonction entre Chemin Hilaire de Sainte-Colombe et Chemin de la Cayenne-les-Hauts	Chemin des Taille-Vents.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 27 FEV. 2009

LE MAIRE

Gilbert ANNETTE